

Conseil Municipal du 23 Janvier 2019

Le 23 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Dossier DETR 2019

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2019, le Conseil sollicite l'Etat pour les opérations suivantes :

- Travaux Gendarmerie (réfection toiture, façades, menuiseries, abords)
- Travaux mise en sécurité de l'Ecole Publique dans le cadre du PPMS
- Travaux de réfection de la voirie communale (Boeux-Vourzac, Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramourouscle).

Réalisation emprunt

Prévu au budget 2018, l'emprunt de 300 000 euros pour le financement d'une partie des travaux d'investissement n'a pas été réalisé. Il est nécessaire de le faire ce début d'année 2019. Après analyse des propositions des banques, le Conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole. Montant 300 000 € sur 20 ans.

Centre de Gestion 43 : Convention assistance retraites 2019-2022

Le Conseil autorise le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion au service retraite proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, service qui gère le suivi des dossiers des agents qui partent à la retraite, pour la période 2019-2022.

Vente terrain sectionnal à Farigoules à Mme Roux Amandine et M. Negron Olivier

Le Conseil confirme la vente de 325 m² du bien de section cadastré F397 au village de Farigoules à Mme Amandine Roux et M. Olivier Negron au prix de 4 €/m², soit un montant de 1 300 €.

L'acte administratif a été établi et M. Gérard Fouillit, Adjoint au Maire, représentera la collectivité lors de la signature.

Loyer F4 Mairie

Le Conseil Municipal fixe le loyer du logement F4 de la Mairie à 480 €/mois.

Conseil Municipal du 18 Février 2019

Le dix-huit février, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Compte de gestion et compte administratif 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 144 711,65 €

Dépenses : 577 990,73 €

Résultat : 566 720,92 €

Section d'investissement :

Recettes : 2 091 383,85 €

Dépenses : 2 387 124,55 €

Résultat : - 295 740,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2018 qui s'élève à 566 720,92 €.

Conformément au budget primitif 2018, la somme de 346 613,22 € sera affectée à la section investissement. Les 220 107,70 € restant (excédent de fonctionnement reporté) seront affectés au budget de fonctionnement 2019.

Conseil Municipal du 3 Avril 2019

Le trois avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1. Orange : projet installation antenne près de la station d'épuration de Bains

L'entreprise Orange propose l'installation de l'antenne sur un terrain communal situé à côté de la station d'épuration de Bains.

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser l'entreprise Orange à effectuer les études d'implantation.

2. Budget Primitif 2019

Michel Décolin a procédé à la lecture de l'analyse financière établie par la Trésorerie. Il est fait état de charges de fonctionnement maîtrisées et d'une capacité d'autofinancement bien supérieure à la moyenne des communes de même strate. Ce qui facilite l'investissement.

Puis, M. le Maire présente, article par article en fonctionnement, opération par opération en investissement, le budget primitif 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019, comme suit : Budget Principal

Fonctionnement : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1.120.685€ ;

Investissement : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1.746.540,92€.

3. Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil décide de maintenir les mêmes taux d'imposition, inchangés depuis 2010 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 8,00 %
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 58,84 %

4. Allocation Ecole Ste Thérèse

L'allocation de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse est calculée au vu des charges de fonctionnement de l'école publique qui s'élèvent à 64.452€ pour 85 élèves. Le coût par élève s'élève donc à 723€.

A l'école Sainte Thérèse, on comptabilise 62 enfants de la Commune, soit un montant total de 44.826€.

Pour l'année 2019, le conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget la somme de 44.826€ au profit de l'école Sainte Thérèse.

5. Communauté d'Agglomération : Commission Locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport statuant sur l'évaluation des charges transférées des Communautés de Communes à la Communauté d'Agglomération pour la Gendarmerie de Craponne, le Gymnase et la Halle d'exposition de Saint Paulien et le Centre culturel de Vorey.

- 6. Fédération des Communes Forestières : encaissement des recettes des ventes de bois**
Les membres du Conseil Municipal donnent un avis défavorable au projet de confier à l'ONF la gestion financière de la vente des bois.
- 7. Installation de concassage à Vergezac : avis à donner**
Après lecture du dossier présentant l'installation d'une activité de concassage sur la Commune de Vergezac, le Conseil Municipal, après étude du dossier et considérant n'avoir reçu aucune observation en Mairie, donne un avis favorable à la demande.
- 8. Service d'Insertion et de Probation : demande inscription de la Commune sur la liste des travaux d'intérêt général**
A la demande du Service d'Insertion et de Probation, la Commune de Bains est volontaire pour faciliter la mise en œuvre des travaux d'intérêt général pour les personnes condamnées à ce type de peine.
- 9. Travaux sécurité écoles : demande subvention FIPD**
Pour répondre au cahier des charges du plan anti-intrusion, les communes doivent sécuriser les écoles. Après une visite des services compétents, nous devons engager les travaux suivants :
Pour l'école publique : Mise en place d'une clôture périphérique, surélévation des portails, installation d'un visiophone, d'une gâche électrique sur le portail d'entrée et d'alarmes dans toutes les classes.
Pour l'école privée : alarme dans chaque classe.
Les élus valident les devis.
- 10. Gendarmerie : mission maîtrise d'œuvre**
Pour procéder aux travaux de rénovation des bâtiments de la Gendarmerie il est important de pouvoir s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre pour la conduite opérationnelle des travaux.
Le Conseil Municipal a retenu la proposition la moins disante, celle de AVP.
- 11. DETR 2019 : demande subvention complémentaire pour travaux de rénovation Gendarmerie**
Le Conseil Municipal sollicite l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la prise en compte des frais de maîtrise d'œuvre pour l'opération rénovation des bâtiments de la Gendarmerie.

Questions diverses

Adressage : Point d'étape. Pour faciliter la localisation des habitations et bâtiments, les Communes doivent dénommer les voies et mettre en place un système de numérotation. La dénomination des rues ainsi que la numérotation des habitations sont presque terminées sur l'ensemble de la commune.

Un courrier sera adressé à chaque propriétaire une fois la démarche validée. Des panneaux signalétiques pour les noms des rues et les numéros seront achetés par la Commune.

ARS : Michel Décolin porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport sur la qualité de l'eau à Bains sur la période 2014-2018 : Le taux de conformité bactériologique et chimique est à 100 %.

Conseil Municipal Du 16 mai 2019

Le seize mai le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Communauté d'Agglomération : Retrait de la Commune de Saint Pal de Senouire

Le conseil municipal émet un avis favorable au retrait de la commune de Saint Pal de Senouire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Travaux gendarmerie : dossier de consultation des entreprises

Le Maire présente le projet des travaux de la gendarmerie : réfection toiture, isolation extérieure, menuiseries extérieures, prévu au budget primitif et établi par le cabinet AVP. Le conseil approuve le projet et décide de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée.

Acquisition tondeuse et débroussailleuse

Le conseil valide l'acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse dorsale.

Adressage : approbation des noms des rues

Le conseil valide à l'unanimité le nom des rues de la commune.

Renouvellement convention assistance retraite

Renouvellement de la convention assistance retraite auprès du centre de gestion 43, service qui gère le suivi des dossiers des agents qui partent à la retraite.

Question diverses

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 16/01/2020 au 15/02/2020.

Le sept juin le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1. Recensement 2020 : nomination du Coordonnateur Communal

Le prochain recensement sur la Commune de Bains aura lieu en début d'année 2020. Pour organiser cette opération de recensement, un élu doit être nommé coordonnateur communal. Gérard Fouillit sera le Coordonnateur Communal.

2. Cantine : Adhésion plateforme réservation repas

Depuis 2017, l'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place une plateforme de vente en ligne pour acheter différents produits dont les tickets de cantine pour la restauration scolaire.

La Commune de Bains a souhaité faire profiter les familles de ce service, facilitant ainsi l'achat et la réservation des repas mais aussi la gestion de la cantine municipale.

Les membres du Conseil Municipal :

- décident d'adhérer à la plateforme,
- approuvent la modification de la régie de cantine permettant les reversements des recettes sur la plateforme de vente en ligne et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds,
- autorisent le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Cette plateforme sera accessible à compter du 15 septembre 2019. Les tickets ne seront plus délivrés par la Mairie mais seront achetés par internet via le site : www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr. La gestion en sera facilitée car chaque famille pourra inscrire son ou ses enfants à distance.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, les communes doivent tirer au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale. Le maire transmettra ensuite cette liste au greffe de la cour d'assises du département en indiquant le nom des personnes concernées.

Ont été tirés au sort :

- Didier Teyssonneire
- Joëlle Mogilany
- Grégory Alexandron

4. Extension réseau basse tension à Farigoules

Pour raccorder l'habitation d'Olivier Negrin et Amandine Roux à Farigoules au réseau basse tension, la commune doit acquitter auprès du Syndicat d'électrification la somme de 380 €. Cette somme sera remboursée par les propriétaires.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à commander les travaux au Syndicat.

5. Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations : Club de l'Automne 400 € ; Anciens d'Algérie 300 € ; Gym volontaire 300 € ; A.C.C.A. 300 € ; Donneurs de Sang Bénévoles 100 € ; Union Sportive Bains / St Christophe 1.000 € ; Arbre Noël Ecole Privée Sainte-Thérèse 178 € ; Arbre Noël Ecole Publique Les Cèdres 213 € ; A.P.E.L. Ecole Sainte-Thérèse (18€ x 62) 1.116 € ; A.P.E. Ecole Les Cèdres (18€ x 81) 1.458 € ; A.P.E. Ecole Les Cèdres (Classe Découverte) 660 € ; Agility 77 € ; Société de Tir 77 € ; A.D.M.R 300 € ; Centre Léon Bérard 92 € ; A.D.A.P.E.I. 69 € ; A.P.A.J.H. 77 € ; C.J.D.A. (Marie RIVIER) 77 € ; Visiteuses EHPAD de Solignac-sur-Loire 77 € ; Les Amis de la B.D.P. 120 € ; Prévention routière 77 € ; Justice et Partage 150 € ; Restos du Cœur 150 € ; Velay Sud 43 2.600 € ; Judo Club Bains-Devès 200 € ; Secours populaire 100 €.

6. Adressage : choix du fournisseur

Pour finaliser la démarche d'adressage, le Maire, Michel Décolin, présente 3 devis pour l'achat des plaques de rues et de numéros.

- Ksigns pour un montant de 8980,60 € HT
- Graphic Pub pour un montant de 6924,00 € HT
- Pro pub pour un montant de 9237,40 € HT

Le Conseil retient la proposition la moins disante : Graphic Pub.

Conseil Municipal du 26 juin 2019
--

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Travaux rénovation des bâtiments de la Gendarmerie : choix des entreprises

Le conseil décide, sur proposition de la commission d'appel d'offres, de retenir :

- pour les travaux de toiture : l'entreprise Assezat
- pour les travaux de menuiseries extérieures et intérieures : l'entreprise Gauthier
- pour les travaux d'isolation extérieure : l'entreprise BF 43

Convention Bibliothèque Départementale

Le conseil est d'accord pour prolonger du 06 avril 2019 au 06 avril 2021 l'avenant à la convention intervenant entre la commune et la Bibliothèque Départementale permettant la mise à disposition de livres, CD, au sein de la Bibliothèque Municipale.

Subvention travaux aménagement du bourg

Le conseil autorise le Maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des produits des amendes de police dans le cadre des travaux de l'aménagement du bourg liés à l'amélioration de la sécurité.

Le quinze juillet, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.
Madame VIAL Marie-Claire est nommée secrétaire de séance.

1. Cuisine Centrale : Convention entente

La commune de Bains a recours à la cuisine centrale située à Bains pour la fourniture des repas de la cantine municipale à destination des 2 écoles.

Une convention est proposée à toutes les collectivités adhérentes permettant de fixer les règles de gestion, les investissements de la cuisine centrale sous la forme d'une conférence intercommunale. 3 membres par commune doivent être désignés pour siéger : Gérard Foullit, Cécile Haon et Marcel Experton représenteront la Commune de Bains.

Une commission se réunit également pour définir les menus. Marie-Françoise Favier représentera la Commune de Bains.

2. SIVU : modification de statuts

Le Conseil Municipal de Bains approuve la modification des statuts du SIVU demandée par la Caisse d'Allocations Familiales précisant la compétence Petite Enfance.

3. Gestion Eau/assainissement : convention de mise à disposition agent communal

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention avec la Communauté d'Agglomération (Direction Eau/Assainissement) pour la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des stations de traitement.

4. Communauté d'Agglomération : fixation du nombre de sièges

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de la Communauté d'Agglomération suite aux élections municipales de 2020. Les Conseillers Municipaux valident l'accord local composé de 97 sièges.

5. O.N.F. : soutien aux personnels

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Intersyndicale des Personnels de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

6. Montbonnet : extension réseau basse tension

Le Conseil Municipal accepte l'extension du réseau basse tension pour raccorder la future habitation de Monsieur Beauvarlet à Montbonnet et mandate le Syndicat d'électrification pour effectuer les travaux. Le propriétaire s'engage à rembourser les frais à la Commune.

7. Communauté d'Agglomération : compétence facultative

Dans le cadre des compétences facultatives dont celles liées au domaine de l'environnement, la Communauté d'Agglomération doit modifier ses statuts afin de pouvoir déléguer et/ou transférer les compétences nécessaires aux activités du SICALA sur son territoire.

Il est nécessaire d'ajouter « l'animation et la concertation des contrats territoriaux ».

Le Conseil Municipal approuve la modification.

Conseil Municipal du 21 Aout 2019

Le vingt et un août le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Photocopieurs : proposition de nouveaux contrats

Suite à la proposition faite par C'PRO et afin de bénéficier d'une meilleure qualité copie, le conseil donne son accord pour le remplacement des copieurs de l'école (noir et blanc) et de la mairie (couleur) qui avaient été acquis il y a 5 ans. Après discussion, le conseil opte pour une location des deux matériels.

Aménagement traversée du bourg : modification financement Conseil Départemental

Le Conseil Municipal approuve la révision de l'aide départementale à hauteur de 100.000€ pour une dépense subventionnable de 500.000€.

Communauté d'Agglomération : délégation du droit de préemption urbain sur le périmètre des ZA

Approbation de la délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération sur les périmètres des zones d'activité ou espaces à urbaniser à vocation économique.

Proposition d'achat illuminations de Noël

Lors de l'aménagement de la traversée du bourg, 1 candélabre sur 3 a été équipé d'un branchement pour recevoir des illuminations. Le conseil donne son accord pour l'achat d'illuminations pour un coût maximum de 6.000€.

Budget principal : décision modificative

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement d'opérations non prévues au budget primitif :

- Transport des enfants des écoles pour participer à la journée du 6 septembre aux Terres de Jim
- Illuminations de Noël

Personnel ; augmentation temps de travail des agents

Afin de pallier l'absence pour arrêt maladie d'un agent communal, le conseil décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail des 3 agents titulaires, réalisée en heures complémentaires.

Questions diverses :

- 2 enquêtes publiques du 16/09/2019 au 19/10/2019 : une sur les servitudes par rapport à l'aérodrome de Loudes, l'autre sur l'implantation de 4 éoliennes à Saint Jean de Nay. Les dossiers seront consultables en Mairie à partir du 16 septembre.
- Dans le cadre de la manifestation « Terres de Jim » le Conseil Municipal décide d'assurer le transport des élèves et d'offrir le pique-nique de midi lors de la journée du 06 septembre dédiée aux scolaires.
- Location tables et chaises salle sous la mairie : à compter du 1^{er} octobre 2019, la location des tables et chaises sera réservée uniquement aux associations et aux fêtes de villages.